

**Conseil  
Municipal  
Du  
24/09/2008**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 19/09/2008**  
et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Président de séance

**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Stéphanie HURET**

**DELIBERATION N°  
48**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2008  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2008  
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

\* \* \*

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE HUIT, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES  
OU ABSENTS** :

Pouvoir donné à :

Budget communal  
Décision modificative N° 1

\*\*\*

**Rapporteur** : Le Maire

Je vous rappelle que dans le cadre de la délibération N° 49 du 30/10/2007, j'ai procédé au recrutement d'un agent non-titulaire afin d'assurer le remplacement de notre secrétaire de mairie, en congé maternité.

Ce remplacement nécessite un ajustement des comptes de personnel.

Par ailleurs, suivant procès verbal du 14 mars 2008, vous avez décidé de porter le nombre des adjoints de deux à trois pour le mandat en cours et par délibération N°20 du 21 mars 2008 d'augmenter les indemnités du Maire et des Adjoints.

Ces décisions nécessitent un ajustement des comptes D65.

Concernant la section d'investissement, des ajustements sont nécessaires entre les différentes opérations consacrées à l'aménagement esthétique du réseau électrique, à l'éclairage public, au renforcement du génie civil de communications, et à l'emprunt réalisé à hauteur de 25 000 €. Ces ajustements nous permettent de dégager un excédent de 4 407.00 € par rapport aux prévisions, que je vous propose d'affecter à l'opération N° 039 « Aménagement de l'espace FANICAN ».

De plus je vous propose d'acquérir, avec la commune de COULEVON, un appareil à saler, que nous pourrions installer derrière notre mini-tracteur pendant la saison hivernale. Un crédit supplémentaire de 1000 € est prévu au compte 21578-049.

Enfin cette décision modificative N° 1 prend en compte la première échéance du remboursement de l'emprunt de 25 000 € souscrit pour l'aménagement esthétique du réseau électrique.

Cette décision modificative comptabilise également quelques recettes nouvelles, non connues au moment du budget primitif.

**Décision :**

**Exprimées      11**  
**Abstention :    0**  
**Contre :        0**  
**Pour             11**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Approuve** la décision modificative N° 1 du budget communal présentée par M. le Maire et détaillée ci-dessous.

Comptes	Désignations	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
D 6413	Personnel non titulaire		1 567.00 €		
D 645	Cotisations URSSAF		1 000.00 €		
D 6454	Cotisations ASSEDIC		120.00 €		
D 6455	Cotisations assurance personnel		50.00 €		
<b>D 012</b>	<b>Total charges de personnel</b>		<b>2 737.00 €</b>		
D 6531	Indemnités des élus		2 000.00 €		
D 6533	Cotisations retraite élus		50.00 €		
<b>D65</b>	<b>Total Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 050.00 €</b>		
D 6611	Intérêts des emprunts, dettes		427.00 €		
<b>D66</b>	<b>Total Charges financières</b>		<b>427.00 €</b>		
R 7322	Dotation de solidarité communautaire				1 953.00 €
R 7381	Taxe additionnelle sur droit de mutation				1 328.00 €
<b>R 73</b>	<b>Total impôts et taxes</b>				<b>3 281.00 €</b>
R 74718	Autres dotations et participations				133.00 €
R 74834	Etat/compensation taxe foncière				1 098.00 €
R 74835	Compensation exonération taxe d'habitation				702.00 €
<b>R 74</b>	<b>Total Dotation et participation</b>				<b>1 933.00 €</b>
<b>Total fonctionnement</b>			<b>5 214.00</b>		<b>5 214.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>					
D 1641	Emprunts en euros		1 836.00 €		
<b>D16</b>	<b>Total Remboursement emprunts</b>		<b>1 836.00 €</b>		
D 21578-049	Achat de matériels		1 000.00 €		
<b>D21</b>	<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>1 000.00 €</b>		
D 2315-039	Aménagement espace Fanican		4 407.00 €		
D 2315-047	Aménagement esthétique réseau électrique 6 <sup>ème</sup> tranche	24 672.00 €			
D 2315-048	Extension éclairage public rue des Sources		13 955.00		
D 2315-053	Génie civil de télécommunication rue des Sources		7966.00 €		

<b>D 23</b>	<b>Total immobilisations en cours</b>	<b>24 672.00 €</b>	<b>26 328.00 €</b>		
R 10223	TLE				1 046.00 €
<b>R10</b>	<b>Total Dotations Fonds divers réserves</b>				<b>1 046.00 €</b>
R 1323-051	Programme voirie 2008/2015				200, 00 €
<b>R13</b>	<b>Total Subventions d'investissement</b>				<b>2 00.00 €</b>
R 1642	Emprunts en Euros				3 246.00€
<b>R16</b>	<b>Total emprunts et dettes assimilées</b>				<b>3 246.00 €</b>
<b>Total Investissement</b>		<b>24 672.00</b>	<b>29 164.00</b>		<b>4 492.00</b>
<b>Total général</b>			<b>9 706.00 €</b>		<b>9 706.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS